



Casablanca, le 29 juin 2009

AVIS N°99/09
RELATIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL
DE LA SOCIETE SALAFIN

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la bourse des valeurs, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06, et notamment son article 7 bis ;

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 3.8.4 ;

ARTICLE 1 : CADRE DE L'OPERATION

La société SALAFIN a mis en place en 2001, un plan d'options de souscription avec renonciation de l'actionnaire majoritaire, BMCE Bank, à son droit préférentiel de souscription au profit du personnel encadrant. Ce plan, validé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2001, porte sur l'attribution de trois tranches d'options en 2001, 2003 et 2006.

Les options sont à lever par les bénéficiaires après une maturité de 3 années calendaires à l'occasion d'une augmentation de capital qui leur est réservée.

La durée du plan d'option porte sur 9 années calendaires. Les deux premières attributions et levées d'option se sont opérées selon le calendrier suivant :

- Première attribution d'options en 2001 pour une levée en 2003 et une indisponibilité de deux tiers des actions jusqu'en 2006 ;
- Deuxième attribution d'options en 2003 pour une levée en 2006 et une indisponibilité de deux tiers des actions jusqu'en 2009 ;

La troisième et dernière attribution d'options s'opère selon le calendrier suivant :

- La troisième attribution d'options en 2006 pour une levée en 2009 et une indisponibilité de deux tiers des actions jusqu'en 2012.

Le prix d'acquisition des titres sous-jacents est arrêté par décision de l'AGE et ajusté suite à une opération financière (augmentation de capital, incorporation de réserves dans le capital, émission d'obligations convertibles) entraînant une variation à la hausse ou à la baisse du prix de l'action. S'agissant des titulaires d'options, un ajustement du prix offert initialement pour les actifs sous-jacents est opéré et modifié en conséquence le nombre d'options attribuées.

Troisième tranche du plan d'options

L'Assemblée Générale du 15 juin 2006, a approuvé l'attribution de la troisième tranche du plan d'options

Toutefois, suite à l'Assemblée Générale du 17 avril 2007 qui a approuvé la réduction du nominal des actions de 1 000 à 100 dirhams et l'augmentation de capital par incorporation des réserves et suite au Directoire, réuni le 15 août 2007, qui a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital de 107.800.000 dirhams à 215.600.000 dirhams, le nombre d'options attribuées a été porté 26 440.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue le 10 septembre 2007 a autorisé une augmentation du capital social à réaliser au cours de l'exercice 2009 pour un montant nominal maximum de 2.644.000 de dirhams, par l'émission de 26.440 actions nouvelles réservée aux bénéficiaires éligibles de la troisième tranche du plan d'options.

Le droit préférentiel de souscription a été supprimé au profit des bénéficiaires éligibles pour la totalité de l'augmentation de capital réservée à ces derniers dans le respect des dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, notamment de l'article 193.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue le 10 septembre 2007 a donné tous pouvoirs au Directoire à l'effet (i) de réaliser l'augmentation du capital de la Société telle qu'autorisée par ladite Assemblée, (ii) de modifier, le cas échéant, les caractéristiques de ladite augmentation du capital de la Société, (iii) de constater la réalisation définitive de ladite augmentation de capital et de modifier les statuts de la Société en conséquence, (iv) et, généralement, de prendre toutes mesures utiles et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Le nombre d'actions nouvelles à souscrire dans le cadre de la 3^{ème} tranche a été réduit à 21 960 actions suite à la limitation du nombre de bénéficiaires à 23 personnes.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

1. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Nombre d'actions nouvelles	21 960 actions
Valeur nominal	100 dirhams
Prix unitaire d'émission	356,76 dirhams par action
Prime d'émission	256,76 dirhams par action
Nombre de bénéficiaires	23

Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2009
Période de souscription	Du 07 au 10 juillet 2009
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Cotation des nouveaux titres	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront entièrement assimilées aux actions anciennes et cotées en 1 ^{ère} ligne.
Date de cotation	17 juillet 2009

2. Montant de l'opération

Le montant de cette augmentation de capital est de 7 834 449,60 dirhams.

3. Période de souscription :

La période de souscription est ouverte du 07 au 10 juillet 2009 inclus.

4. Bénéficiaires :

La présente augmentation de capital est réservée aux membres du personnel de la société SALAFIN détenant des options de souscription à la présente augmentation de capital.

5. Centralisateur de l'opération

Le centralisateur désigné par SALAFIN pour cette opération est "BMCE CAPITAL Titres"

6. Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération

CFG Marchés est la société de bourse chargée de l'enregistrement des titres émis dans le cadre de cette opération auprès de la Bourse de Casablanca.

7. Caractéristique de cotation des nouveaux titres

Code Valeur	10700
Ticker	SLF
Libellé	SALAFIN
Mode de Cotation	Continu
Compartiment	1 ^{er} compartiment
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2009
Ligne de cotation	1 ^{er} ligne

ARTICLE 3 : CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordres	Etapes	Délais Au plus tard
1	Réception du dossier complet de l'opération	26/06/2009
2	Publication au Bulletin de la cote de L'avis relatif à l'opération	29/06/2009
3	Ouverture de la période de souscriptions	07/07/2009
4	Clôture de la période de souscriptions	10/07/2009
5	Tenue de la réunion de l'instance devant ratifier l'augmentation du capital en numéraire	13/07/2009
6	Réception par la Bourse de Casablanca du procès verbal de la réunion de l'instance ayant ratifié l'augmentation du capital en numéraire	13/07/2009
7	- Admission des nouveaux titres ; - Enregistrement de l'augmentation du capital en numéraire	17/07/2009
8	Prélèvement de la commission d'admission des nouveaux titres	20/07/2009
9	Règlement / Livraison	22/07/2009

Direction Marchés